
PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSIONQUÉBEC, LE 6 DÉCEMBRE 2005

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 6 décembre 2005*

Aujourd'hui, à douze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 107 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement

n^o 109 Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (*titre modifié*)

n^o 127 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.